



COURANT PATRIOTIQUE LIBRE

LA CHARTE

Le Courant Patriotique Libre s'inscrit dans le prolongement du mouvement populaire enclenché par l'action du Général Michel Aoun dès sa nomination au poste de Premier Ministre, à la fin des années 80, et marqué par une prise de conscience des ingérences étrangères au Liban.

Adoptant en toutes circonstances une conduite empreinte de courage et d'humanité, le Courant tant au Liban qu'au sein de la diaspora, s'est opposé à l'occupation du Liban et n'a ménagé aucun effort ou sacrifice dans sa lutte pour le recouvrement de la liberté, de la souveraineté, de l'indépendance du pays et de la dignité de son peuple.

Le courant patriotique libre, en sa qualité de parti politique, cible le renouvellement de la vie politique au Liban sur des bases éthiques, de culture et d'avant-gardisme, de même qu'il aspire à l'émancipation des esprits. Il s'engage à oeuvrer sous le chapitre du changement et de la réforme en vertu des principes suivants :

LES PRINCIPES

Le Courant Patriotique Libre affirme :

- 1- Sa croyance dans le respect de la dignité humaine, que les Hommes naissent et meurent égaux et qu'ils jouissent durant leur vie des mêmes droits à la liberté, à la dignité et à la différence d'opinion et de croyance.
- 2- Son engagement au respect de la Charte Internationale des Droits de l'Homme, des pactes et accords internationaux y afférents, de manière à ce que leurs valeurs et leurs principes guident le parti et son programme.
- 3- Son appartenance au Liban en tant qu'entité libre, souveraine et indépendante fondée sur un pacte social décidé par la libre volonté de son peuple.
- 4- Sa conviction en la spécificité de l'expérience libanaise, forte de sa pluralité, de sa symbiose culturelle et de son ouverture aux civilisations étrangères ainsi que de son expérience démocratique pionnière au sein du monde arabe.
- 5- Son respect de la Constitution Libanaise, fondement du pouvoir au Liban, en égard à son application, à sa compréhension et à son amendement.
- 6- Son attachement à l'ouverture du Liban à son environnement arabe et au monde, à son interaction avec eux dans le respect de l'appartenance nationale, de manière à ce que chaque citoyen libanais soit une dimension libanaise à l'étranger et non une dimension étrangère au Liban.
- 7- Sa conviction en l'égalité entre l'homme et la femme dans les droits et les obligations, la femme étant le partenaire principal de l'homme dans l'édification d'une société et dans la prise de décision politique.

LES OBJECTIFS

Le Courant Patriotique Libre aspire à :

- 1- Garantir l'indépendance et la souveraineté de l'Etat Libanais et veiller à leur pérennité.
- 2- Edifier un Etat de Droit fondé sur les principes de l'équité, de la justice, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, nécessaires à l'application de la démocratie.
- 3- Asseoir la démocratie en tant que mode de vie et manière de gouverner, garante du respect des libertés et des droits élémentaires des citoyens.
- 4- Eduquer les générations futures à la citoyenneté afin de consacrer l'égalité entre les Libanais. Adopter une loi civile optionnelle pour le Statut Personnel, et séparer le politique du religieux en vue d'accéder à un Etat Laïc.
- 5- Préserver la famille, cellule naturelle et fondamentale de la société et de la patrie.
- 6- Abolir les différences sociales et juridiques entre l'homme et la femme, et renforcer concrètement l'égalité selon les seuls critères de la compétence.
- 7- Soutenir les jeunes et renforcer leur rôle dans le développement de la société et de la vie politique au Liban.
- 8- Permettre aux Libanais de la Diaspora d'exercer leurs droits politiques au Liban à partir de leurs pays de résidence et renforcer les liens qui les unissent entre eux et à la mère patrie.
- 9- Affranchir les esprits de la mentalité de subordination et développer le sens critique des citoyens.
- 10- S'attacher au régime économique libre et à l'initiative personnelle dans le respect de la dignité de l'Homme, de son bien-être et des principes de la justice sociale.
- 11- Renforcer l'action au sein des institutions sur la base du recours à la compétence en application du principe de la responsabilité.
- 12- Sauvegarder l'environnement, droit naturel de tout être humain et faisant partie de son devenir.
- 13- Rendre l'éducation accessible à tous les Libanais, promouvoir le patrimoine culturel national, développer tous les secteurs de l'éducation et encourager les arts, les sciences et les techniques professionnelles les plus modernes et adaptées aux besoins de la société libanaise.
- 14- Promouvoir la culture de la paix, du dialogue et de la démocratie.